



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Formulaire obligatoire
(II de l'article 167 bis du CGI dans sa rédaction en vigueur
au 31/12/2004)

Cette déclaration est une annexe à votre déclaration d'ensemble des revenus n° 2042, disponible sur le site www.impots.gouv.fr.

SUIVI DES IMPOSITIONS EN SURSIS DE PAIEMENT FAISANT SUITE À UN TRANSFERT DU DOMICILE FISCAL HORS DE FRANCE AVANT LE 1^{er} JANVIER 2005

DÉSIGNATION DU DECLARANT

Nom, prénoms ou dénomination

Domicile en France

Numéro et rue

Code postal et ville

Domicile hors de France

Numéro et rue

Ville et pays

Rappel de la date de départ hors de France

 / / / /

100 SUIVI DES IMPOSITIONS EN SURSIS DE PAIEMENT (à ne remplir que si vous réalisez un événement mettant fin au sursis)

101 PLUS-VALUES EN REPORT D'IMPOSITION SUR VALEURS MOBILIÈRES ET DROITS SOCIAUX

102 Désignation des titres

Titres 1

Titres 2

Titres 3

103 Evénement mettant fin au sursis de paiement

104 Date de l'événement

Titres 1

Titres 2

Titres 3

105 Nature de l'événement

106 Nombre de titres concernés

107 Valeur unitaire du titre au jour de l'événement

110 Calcul intermédiaire

111 Plus ou moins-value en report à l'origine
(report par colonne de la ligne 308, cadre 303 ou de la ligne 314, cadre 309 de la déclaration n°2041GL initiale)

112 Report du total de la plus ou moins-value en report à l'origine (total lignes 308 ou 314)

113 Détermination par titre du montant des pertes imputées à l'origine :

114 Report du montant des pertes utilisées au cadre 300, ligne 316 ou au cadre 400 « report ligne 315 » - colonne 3 de la déclaration n° 2041GL initiale

-

115 Proportion des pertes utilisées par type de titres
(ligne 111 / ligne 112) X ligne 114

-

116 Plus ou moins-value nette en report lors du départ (lignes 111 – 115 ou ligne 111) par type de titres

117 Nombre de titres lors du départ
(report des lignes 307 ou 312 du cadre 302)

118 Plus ou moins-value nette en report par titre
(ligne 116 / ligne 117)

120 RELIQUAT DU MONTANT DES PLUS-VALUES EN REPORT RESTANT EN SURSIS DE PAIEMENT

121 Plus ou moins-values nettes en report concernées par l'événement (ligne 118 X ligne 106) + + =

122 Total des plus-values en report en sursis de paiement avant la réalisation de l'événement: cf. notice

123 Plus-values en report restant en sursis de paiement (ligne 122 - total de la ligne 121)

Total à reporter au cadre 160 ligne 162, colonne «plus-values»

130 CALCUL DE L'IMPOT DU ET DE L'IMPOT RESTANT EN SURSIS

131 Impôt immédiatement exigible (ligne 121 X 16 %) + + =

Total à reporter au cadre 160 ligne 167

132 Impôt restant en sursis de paiement (ligne 123 X 16 %)

Total à reporter au cadre 160 ligne 162, colonne «montant de l'impôt»

140 PLUS-VALUES EN REPORT D'IMPOSITION SUR DES TITRES DE SOCIÉTÉS À PRÉPONDERANCE IMMOBILIÈRE**141 Désignation des titres**

Titres 1

Titres 2

Titres 3

142 Évènement mettant fin au sursis de paiement

143 Date de l'événement Titres 1 Titres 2 Titres 3

144 Nature de l'événement

145 Nombre de titres concernés

146 Valeur unitaire du titre

147 Reliquat du montant des plus-values en report restant en sursis de paiement

148 Plus-value en report d'origine (report par colonne de la ligne 324 cadre 318)

149 Nombre de titres lors du départ (report de la ligne 323)

150 Plus-value nette en report par titre (ligne 148 / ligne 149)

151 Plus-values en report concernées par l'événement (ligne 145 X ligne 150) + + =

152 Total des plus-values en report en sursis de paiement avant la réalisation de l'événement: cf. notice

153 Montant des plus-values en report restant en sursis de paiement (ligne 152 – total ligne 151)

Total à reporter au cadre 160 ligne 163, colonne «plus-values»

154 CALCUL DE L'IMPOT DU ET DE L'IMPOT RESTANT EN SURSIS

155 Impôt exigible lors du transfert du domicile à l'étranger

156 Total des plus-values en report sur titres de société à prépondérance immobilière à l'origine

157 Impôt immédiatement exigible ligne 155 X (ligne 151 / ligne 156) + + =

Total à reporter au cadre 160 ligne 167, colonne «plus-values»

158 Impôt restant en sursis de paiement (ligne 155 – total ligne 157)

Total à reporter au cadre 162 ligne 163, colonne «montant de l'impôt»

160 RÉCAPITULATION

161 Montant des plus-values en report, de l'impôt sur le revenu et des prélèvements sociaux restant en sursis de paiement

	Plus-values	Montant de l'impôt
162 Plus-values en report d'imposition sur valeurs mobilières et droits sociaux		
163 Plus-values en report d'imposition sur titres de sociétés à prépondérance immobilière	+	+
164 Prélèvements sociaux afférents restant en sursis de paiement	+	+
165 Total	=	=

Total à reporter sur la déclaration n° 2042 C ligne 8TN

166 Montant de l'imposition à acquitter au titre des plus-values en report d'imposition

	Ligne 131	Ligne 157	=
167 Impôt sur le revenu		+	
168 Prélèvements sociaux (cf. notice)	+		
169 TOTAL DE L'IMPOSITION DUE	=		

170 Montant du dégrèvement de l'imposition demandé

- 171 Au titre des plus-values en report d'imposition en cas de retour en France et lorsque les titres sont encore dans votre patrimoine à la date du retour

.....

Le

Signature.....